ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 17 *Décembre.*

On ne ſe ſouvient pas que les ſemailles du froment aient jamais été auſſi avancées qu'elles le ſont cette année : c'eſt un effet de la douceur extraordinaire de la ſaiſon.

Les Planteurs du houblon ſe propoſent de ſolliciter auprès du Parlement la défenſe très-utile pour eux d'importer du houblon étranger. On prévoit qu'ils ſeront fortement appuyés.

Le prix des ſucres eſt non-ſeulement augmenté depuis peu, mais ils ſont même de plus mauvaiſe qualité qu'ils n'étoient, il y a quelques ſemaines.

Le Bureau des approviſionnemens de la Marine a fait ſçavoir qu'il avoit beſoin de dix mille choux fermes, compacts, & du poids de ſix livres chaque tete. On a reconnu que le chou confit étoit une des meilleures proviſions pour les voyages de longs cours, & un excellent préſervatif contre le ſcorbut. On fait actuellement, par ordre de l'Amirauté, l'eſſai d'une marmelade de carottes qui entrera dans la nourriture ordinaire du matelot, & que l'on aſſure être auſſi très-propre à prévenir cette maladie.

On mande de Glouceſter que les prix des grains ne varient plus ; qu'ils diminueront infailliblement, & que ceux qu'on a mis en terre donnent les plus belles eſpérances.

La Chambre Baſſe d'Irlande, entr'autres octrois, a accordé dix mille livres ſterlings à la Société de Dublin pour l'encouragement de l'économie rurale & des Arts utiles.

(*Nous ſommes obligés de renvoyer à l'Ordinaire prochain pluſieurs nouvelles intéreſſantes de ce dernier Royaume*).

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 20 *Décembre.*

Les Négocians de ce Port ont été puiſſamment invités à prendre part à la pêche du *ſouffleur*, vers l'Iſle de *Flore*, la plus occidentale des Açores, où ce poiſſon abonde. Depuis pluſieurs années, il part de Boſton, vers la fin du mois d'Avril, au moins trois cens bateaux ou goëlettes pour ſe rendre à quinze ou vingt lieues au ſud-eſt de l'Iſle ; ils retirent de cette pêche un produit conſidérable en huile. Elle ſe fait avec un harpon & une lance. Le harpon eſt de fer, long de trois pieds & emmanché à une fleche de bois ; la lance eſt d'acier, faite en triangle arrondi, aigu, coupant tout au tour, & au milieu comme un rafoir ; elle a huit pieds de long : on s'en ſert pour faire des inciſions au-deſſous de la tête de l'animal. Les Armateurs François devroient ſans doute tenter de partager le bénéfice de cette pêche. S'ils ne demandent que des encouragemens pour y être engagés, ils peuvent être aſſurés d'en obtenir.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 22 *Décembre.*

On ne ſçauroit deſirer des bleds plus beaux que ceux qui couvrent nos campagnes : ſi nous avons quelque choſe à leur reprocher, c'eſt qu'ils ſont trop épais, trop touffus, quoique tous les Laboureurs conviennent qu'ils ont employé moins de ſemence que les années précédentes ; fait digne de l'attention de tous les Cultivateurs. Avec de ſi grandes eſpérances & une continuation de beau tems, le prix des grains a diminué ; il ſemble qu'il auroit dû baiſſer encore davantage, peut-être un plus bas prix ne ſera-t-il qu'un peu plus tardif. Le boiſſeau de froment de vingt-cinq livres s'eſt vendu derniérement 55 ſous, celui de ſeigle 48, celui de marſeſche 36, & celui d'avoine 20. Mais ce qu'on n'avoit peut-être jamais vu, c'eſt qu'un boiſſeau comble de glands ſe vend juſqu'à 18 & 20 ſous.

Le poinçon de vin contenant 200 pintes, meſure de Paris, valant avant les dernieres vendanges, 72 livres & au-delà, ne vaut actuellement que 55 liv., quoique le vin ſoit de bonne qualité.

DE NANTES, *le* 24 *Décembre.*

Le 8 du courant, il fut procédé, en préſence de la Société d'Agriculture, du Commerce & des Arts, par des Marchands & des Fabricans de la Province, à l'examen des fils deſtinés à concourir pour les Prix de filature ; & les Prix furent adjugés en

conſéquence de cet examen : ils montoient à la ſomme de 300 livres. Deux zélés Citoyens de la Paroiſſe de la Chevrolliere, ayant déclaré qu'ils fourniroient deux Prix, l'un pour le meilleur écheveau de fil de lin, l'autre pour le meilleur écheveau de fil de chanvre, filés dans ladite Paroiſſe, au jugement du Bureau, les Experts prononcerent également ſur le mérite des fils envoyés dans ce concours.

Ces encouragemens produiroient un très-bon effet, quand ils ne ſerviroient qu'à apprendre aux Ouvriers le prix que la Société met à leurs travaux, & à tous les Citoyens la préférence qu'elle doit aux Arts utiles ſur les Arts agréables.

De Metz, *le 26 Décembre.*

Les loups vivement pourſuivis dans les Ardennes par les ordres de LL. MM. II. ſe ſont jettés, comme on l'a déjà dit, ſur ces Provinces où il en a déjà été pris ou tué un aſſez grand nombre. Dans le courant de ce mois, ils ont commis de nouveaux ravages. Le 14, un de ces animaux furieux eſt entré dans le village de Nidorge, Paroiſſe de Charleville, près Boulay. Après avoir mordu fortement au cou un petit garçon, il a renverſé par terre la mere de cet enfant, lui a déchiré le viſage, & lui a briſé la mâchoire inférieure de maniere qu'elle pendoit ſur ſon ſein. Enſuite il a déchiré le mouchoir de cette malheureuſe femme & l'a emporté. On aſſure que deux jours auparavant, un autre loup avoit briſé la tête à un pauvre Payſan dans le village de la Baſſe-Jute-Cour près de Thionville, & arraché le poignet à un Cavalier qui étoit généreuſement accouru au ſecours de cet infortuné. Il n'y a peut-être point eu de ſiecle où l'on ait fait plus d'efforts pour détruire ces cruels ennemis du genre humain, mais ces efforts n'ont été ni réunis ni ſoutenus aſſez conſtamment. Il eſt telles Iſles que l'on a purgées d'animaux venimeux; ſi l'on concilioit des traités & des ligues en faveur de l'humanité, nous pourrions eſpérer que l'Europe ceſſeroit enfin d'être un champ de carnage tous les jours arroſé de ſang humain par les bêtes féroces.

De Calais, *le 28 Décembre.*

L'hiſtoire d'un grand défrichement eſt celle de l'origine d'un Peuple nouveau ou de la reſtauration d'un Peuple malheureux. Un marais d'une étendue de 13 à 14 cens mille toiſes quarrées, inondé par la mer, & ſur-tout par les marées des vives eaux, ſervoit ici de tems immémorial à la pâture vague de trois ou quatre cens mauvaiſes vaches, & de quelques troupeaux de moutons; le Seigneur n'en retiroit que 290 livres de loyer par an. Un Négociant de cette Ville, bon Citoyen, encouragé par les nouveaux privileges accordés aux entrepriſes rurales, ſonda la nature du terrein. Par diverſes expériences, il reconnut la fauſſeté de l'opinion répandue dans le Calaiſis, que les terres imbibées d'eau de mer demeuroient ſtériles, juſqu'à ce que les pluies les euſſent deſſalées, ce que l'on ne permettoit pas à la nature d'opérer avant ſix ou ſept ans. Convaincu que toute graine y germoit bien, & que le terrein ne demandoit qu'un bras courageux & de l'argent, il acquit le fonds du Seigneur qui, inſtruit de ſes utiles projets, ſe fit gloire d'y concourir en l'encourageant par des franchiſes. Le 2 Avril, l'Acquéreur uni à de bons Aſſociés, attaqua ſon marais avec 8 à 900 Ouvriers choiſis & bien payés pour être toujours dans la vaſe & l'eau. Les travaux ont continué en 1771, ils demandent encore toute l'année 1772. L'été dernier, les conjectures de l'habile Entrepreneur ont commencé à ſe vérifier: la terre à peine écorchée & tirée de deſſous les eaux, a rendu, dans toutes les parties cultivées au moins *vingt fois* la ſemence. Cependant en faiſant la moiſſon, on a reconnu que les trois quarts de la ſemence étoient reſtés ſur le haut des ſillons, les gazons, les croutes de vaſe non briſées, ſans germer, de façon que les grains qui ont fructifié ont, ſelon toute apparence, rapporté plus de cent pour un. Cette belle entrepriſe a été conduite avec un courage, une ſageſſe & une habileté qu'on ne peut concevoir que par les détails des opérations; ce pays doit à l'Auteur un tribut de reconnoiſſance, & l'humanité lui accordera un tribut d'éloges. (*Nous publierons dans notre Journal une Lettre où les travaux, les difficultés vaincues, & les ſuccès de ce grand defrichement ſeront expoſés dans tout leur jour*).

De Paris, *le 2 Janvier.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 16 Oc-

tobre, portant réglement pour la perception du droit ſur l'amidon. Il eſt odonné aux Fabricans de faire, au Bureau de la Régie, déclaration préalable des quantités & qualités de matieres qu'ils veulent mettre en trempe ou levain; de ne point lever les blancs, c'eſt-à-dire, tirer les amidons paſſés pour les mettre en paniers ou égouttoirs, ſans avoir déclaré le nombre, la contenance, &c. des tonneaux, & donné avis aux Employés de leur opération, pour que ceux-ci puiſſent y aſſiſter; de peſer en leur préſence les amidons tirés des étuves ou fours; de ne dépoſer les amidons entiérement fabriqués que dans les magaſins déclarés; de n'en vendre ou en lever qu'après déclaration, congé & payement du droit de deux ſous pour livre, &c. &c. &c.

Autre du 22 Novembre, qui ordonne que les Commis & Prépoſés du Receveur général des Economats, jouiront de l'exemption de logemens de gens de guerre, & autres charges publiques : fait défenſes aux Maires & Echevins de les empêcher d'en jouir.

Autre du 24 Novembre, qui modere à vingt livres par quintal, le droit de ſoixante livres, ſur tous les Livres venant de l'Etranger.

Arrêt de la Cour des Monnoies du 27 Novembre, qui fait défenſes à tous Juifs, Colporteurs, Revendeurs, Forains, & à tous gens ſans qualité, de vendre, acheter, troquer ou débiter aucuns ouvrages, bijoux, vaiſſelles ou marchandiſes d'or & d'argent, ſans y être autoriſés par des permiſſions particulieres dûement enregiſtrées à la Cour.

Autre du 29 Nov. qui condamne en cinq cens livres d'amende une femme, pour avoir expoſé des liards de fabrique étrangere, appellés *ſtubers* ; & fait défenſes à toutes perſonnes d'expoſer ou recevoir des eſpeces de billon ou cuivre de fabrique étrangere, & même d'en faire entrer dans le Royaume.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvel Aréometre ou Peſe-Liqueur.

Boyle a donné le modele de ce genre d'inſtrument que pluſieurs Sçavans ont enſuite tâché de perfectionner : M. Baumé, M. de Montigni, M. Cartier, &c. y ont travaillé avec ſuccès. L'aréometre de ce dernier a été, ſur le rapport de l'Académie des Sçiences, adopté par le Gouvernement pour ſervir de regle dans la perception des droits ſur les différentes eſpeces d'eaux-de-vie. L'utilité de cet inſtrument pour le commerce eſt très-ſenſible, puiſqu'en déſignant par une opération ſimple la qualité des liqueurs, il prévient beaucoup d'erreurs & de fraudes. Mais il manquoit à tous les aréometres connus, un degré de perfection bien eſſentiel; ou ils exigeoient une température égale pour déterminer réguliérement la force de la liqueur, ou ils demandoient des obſervations, des précautions & des changemens incommodes de poids. M. de Bories, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Médecin de l'Hôpital de Cette, a imaginé un nouvel hydrometre qui réunit, dit-on, tous les avantages des autres peſe-liqueurs ſans en avoir les inconvéniens. Il eſt gradué ſur des points fixes qui ſervent à déterminer, par une méthode préciſe, la diviſion de cet inſtrument. Il eſt ſupérieur à ceux de MM. Baumé & Cartier, en ce qu'il détermine le degré de force de la liqueur vérifiée, quelle que ſoit la température; & au peſe-liqueur Anglois en ce qu'on n'a pas beſoin d'en changer le poids, & il n'eſt ſurchargé d'aucun parallélipipede comme celui de M. Montigni; de façon qu'avec un ſeul & même poids, il déſigne toujours le même degré de force d'une liqueur donnée, quoiqu'elle change de température. Le Languedoc ſe félicite d'une invention ſi favorable au grand commerce qu'il fait d'eaux-de-vie & d'eſprits-de-vin; les Sçavans qui cherchent la ſolution du fameux problême hydroſtatique l'accueilleront avec tranſport; les Gouvernemens jaloux d'établir une proportion exacte dans les droits ſur les liqueurs en préféreront ſans doute l'uſage; le commerce, les ſciences, la finance le répandront dans toute l'Europe.

On trouvera dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Stockolm, dernier cahier de 1770, *de nouvelles obſervations ſur un aréometre ou peſe liqueur très-exact*, par M. Faggot, & de *nouvelles réflexions ſur les peſe-liqueurs, avec la deſcription d'une nouvelle méthode de s'en ſervir*, par M. Wilcke. La Langue Françoiſe eſt connue dans toute l'Europe; les Langues étrangeres, ſi l'on en

excepte deux ou trois, ſont ignorées en France. Je ne ſçais ſi cette ſingularité eſt fort glorieuſe pour notre Nation, mais il en réſulte que les autres Nations profitent de nos découvertes, & que nous ne profitons pas des leurs.

I I.

Photophore ou porte-lumiere.

Cet inſtrument fait à l'inſtar de l'inſtrument acouſtique appellé porte-voix, eſt une eſpece de cône tronqué de fer blanc poli en dedans, & principalement applicable aux lampes préférées avec raiſon par les gens d'étude aux chandelles & aux bougies. Mis devant une mêche allumée, il répand à une diſtance de pluſieurs pieds la lumiere la plus vive & la plus égale. Il eſt aſſez facile d'en imaginer l'effet; cependant il ſurpaſſe ordinairement l'attente de ceux qui font l'eſſai de ce photophore : une lampe ordinaire à deux mêches équivaut, avec ce ſecours, à 18 lampes ſemblables. Voici les dimenſions du porte-lumiere pour une de ces lampes : la baſe du cône eſt un cercle de 4 pouces 10 lignes de diametre; le cône n'eſt pas tronqué parallelement à cette baſe : il eſt ſous un angle de 45 degrés. De cette maniere, la hauteur du cône n'eſt pas égale par-tout; & comme ſa plus grande hauteur eſt 6 pouces 2 lignes, & ſa plus petite 5 p. 4 lig., la ſection forme une ellipſe dont le grand axe eſt d'un pouce 5 lignes, & le petit 1 p. 1 lig. On adapte ce porte-lumiere au montant du pied de la lampe, moyennant une tige & ſous une angle de 45 degrés, de façon que l'ovale dont on a parlé & qu'on met exactement devant la lumiere ſe trouve dans un plan perpendiculaire à l'horiſon. Il eſt bon que le pied de la lampe ſoit un peu plus haut que de coutume & qu'on puiſſe le baiſſer ou hauſſer à volonté.

Ce photophore a été imaginé & préſenté à l'Académie de Berlin par M. Lambert : M. Bernoulli en a publié la deſcription dans ſon premier *Recueil pour les Aſtronomes* à Berlin chez l'Auteur, & à Paris chez la veuve Deſaint, rue du Foin.

I I I.

Horloge d'une conſtruction nouvelle & très-ingénieuſe.

M. Gueſnon a préſenté à l'Académie de Rouen cette nouvelle horloge à laquelle il a adapté un pendule perfectionné par un ſçavant Magiſtrat de cette Ville. La branche eſt compoſée d'une lame de cuivre enchaſſée dans deux lampes d'acier. L'action & la réaction de ces métaux inégalement ſenſibles aux variations de l'atmoſphere, tendent ſans ceſſe à ſe corriger mutuellement. M. G. a cherché les deux extrêmes de dilatation & de condenſation, en appliquant ſucceſſivement à ce pendule le feu & la glace; & enfin il eſt parvenu à trouver le point fixe de ſuſpenſion dont réſulte le plus parfait iſochroniſme dans ſes oſciliations. L'Auteur a enſuite imaginé de placer dans la lentille divers rouages que le métal allongé ou contracté fait agir : ils communiquent le mouvement à une aiguille qui indique extérieurement ſur la ſurface de cette lentille les divers degrés de chaud & de froid. Ce thermometre eſt le développement d'une méchanique neuve. M. Gueſnon ſe propoſe d'enrichir cet ouvrage ingénieux de deux cadrans dont l'un placé dans la queue de l'aiguille des minutes, indiquera les jours & les phaſes de la Lune; & l'autre adapté à l'aiguille des heures, marquera le quantième du mois. L'Auteur a auſſi le deſſein d'employer la raréfaction & la condenſation des métaux occaſionnées par le chaud & le froid de l'atmoſphere, comme puiſſances motrices d'un nouveau remontoir d'horloge, ce qui en perpétueroit en quelque ſorte le mouvement.

I V.

Découverte utile aux Nations manufacturieres.

On aſſure qu'il s'eſt fait derniérement dans les Iſles de France & de Bourbon, une découverte digne de l'attention de tous les Peuples manufacturiers & commerçans; celle du ſecret de la belle couleur écarlate que les Nations Orientales appellent *umtci:* il a été, dit-on, reconnu qu'elle ſe faiſoit avec une décoction de la plante nommée *arbuſcula ſinenſis* au Cap Jaſmin. Cette plante eſt connue depuis pluſieurs années en Europe; on en voit dans les ſerres de pluſieurs Botaniſtes curieux; elle eſt cultivée dans les jardins de la Princeſſe de Galles à Kew.

V.

Eau-de-vie de pois.

M. Hartlif, Anglois, prétend qu'on peut extraire des pois une très-bonne eau-de-

vie, & qu'un boiſſeau de ce légume donnera juſqu'à huit pintes de liqueur, par le procédé ſuivant.

On met tremper les pois dans l'eau juſqu'à ce qu'ils germent; enſuite on les pile, & on les fait fermenter dans un vaiſſeau bien bouché. Au bout de trois mois on les diſtille, & on a, dit l'Auteur, une excellente liqueur auſſi forte que la plus forte eau-de-vie d'anis que l'on vende à Londres.

V I.

Preſſoir portatif, inventé par M. Vallet, Curé de Colombe, Diocèſe de Vienne en Dauphiné, avec divers avis.

Ce preſſoir eſt très-ſimple, très-commode & très-peu coûteux. Il écraſe le raiſin beaucoup mieux que les grands preſſoirs à deux vis, employés en Provence, en Languedoc, &c. & fait le double ou même le triple d'ouvrage. Chacun peut le conſtruire ſoi-même: il revient tout au plus à 6 liv. & il peut durer un tems infini ſans avoir beſoin d'etre réparé. L'Inventeur s'en eſt ſervi pour preſſer ſa cire ainſi que ſon vin; il compte auſſi l'employer pour faire ſon huile. Pluſieurs de ſes voiſins l'ont trouvé ſi commode, qu'ils en ont preſſuré leur raiſin auprès de la cuve, ce qui épargne de l'embarras & des frais. Deux perſonnes le portent partout; & il ne leur faut qu'une force médiocre pour le faire travailler. On y a fait de la poirée. Ceux qui voudroient faire de la gelée de coing, au lieu de raper le fruit, n'auroient qu'à le piler & à le mettre ſous ce preſſoir: du ſuc, elles feroient la gelée; c'eſt l'ouvrage d'un moment, &c.

L'excellent homme dont nous venons de recevoir cet avis & pluſieurs autres avis intéreſſans, nous a en même tems envoyé le deſſin & la deſcription tant de la machine que d'une cuve à recevoir le vin, la cire, l'huile de noix (*a*). Les Amateurs & les Protecteurs de l'Agriculture & des Arts utiles, les recevront en relief, s'ils le deſirent. ils ſont priés, ainſi que toutes les perſonnes qui voudront des éclairciſſemens ſur les expériences de l'Auteur, d'adreſſer leurs lettres, *franches de port, à M. Boyer, Directeur des lits militaires à Grenoble, pour faire tenir à M. Vallet, Curé de Colombe, Diocèſe de Vienne*. L'Auteur a reçu une lettre de Goneſſe, cinq mois après ſa date, & le prix du port étoit triple de ce qu'il auroit dû être. Tous ſes vœux ſont de ſervir ſes ſemblables, mais il ſe croit particuliérement obligé d'employer ſes revenus au ſoulagement de ſon troupeau.

C'eſt dans cette double vue qu'il voudroit tâcher d'avoir part aux récompenſes propoſées dans l'Etat de Veniſe, pour ceux qui donneroient les meilleurs moyens d'arrêter la maladie des mûriers regnant dans ce pays-là. Pour cela, il demande des éclairciſſemens ſur les queſtions ſuivantes: *Quelle eſt la qualité du terrein? Eſt-ce une terre glaiſe, humide, forte, graveleuſe, aride, &c.? Quelle eſt la profondeur qu'on donne aux arbres, la grandeur qu'on donne aux trous? Le local eſt-il extraordinairement chaud ou froid? Comment recueille-t-on la feuille: la prend-on de haut en bas & de bas en haut?*

Nous oſons prier les Sociétés Géorgiques Vénitiennes, chargées par la Députation Agraire du très-Excellent Magiſtrat des Biens Incultes, de vouloir bien nous faire parvenir une réponſe aux queſtions précédentes, & les intentions du Magiſtrat.

Une Société Economique d'Allemagne a propoſé un Prix à celui qui trouvera une *invention propre à expédier plus de beſogne que la brouette ordinaire*. M. Vallet offre de lui envoyer la deſcription d'une machine qui fait le double de travail, ſi elle ſuffit pour mériter la récompenſe. M. le Secretaire de la Société eſt prié de vouloir bien nous faire connoître là-deſſus les intentions de ſon Corps, par la voie de *M. Paradis, ancien Profeſſeur à l'Univerſité de Copenhague, actuellement à Francfort ſur le Meyn*.

M. Vallet deſtine les récompenſes qu'il pourroit obtenir, à la conſtruction d'un édifice qui eſt à la charge de ſes Paroiſſiens.

V I I.

Etabliſſement pour faire éclorre des poulets.

Il ſe forme à Paris, ſur le nouveau Boulevard, entre la Barriere de Vaugirard &

(a) *Nous nous propoſons de prendre au plutôt des arrangemens pour faire graver les plans que nous avons reçus de diverſes machines annoncées dans nos Papiers.*

celle d'Enfer, une eſpece de *manufacture de poulets*, dans laquelle on ſe propoſe de faire éclorre des œufs, ſuivant la méthode des Egyptiens, & d'après les expériences de M. de Réaumur. Des Suédois ſont à la tête de cette entrepriſe ; ils ſe flattent de faire éclorre au moins cinquante mille poulets par mois. Il y a quelques années que l'on fit au Temple un ſemblable eſſai, mais vraiſemblablement avec trop peu de fonds ou d'intelligence ou de ſoins, pour en obtenir un heureux ſuccès. On aſſure que les Chefs du nouvel établiſſement prennent toutes les meſures & toutes les précautions poſſibles pour que leur entrepriſe réuſſiſſe au gré du Public.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mardi 24 Décembre 1771, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 23 à 28 liv. *le ſeptier ;* il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 16 livvres 15 ſ., 17 liv. à 17 l. à 10 ſ. ; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mardi 24 Décembre 1771 au Samedi 28 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 ſ., 20 à 22 l. 10 ſ. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 2 Janvier 1772, de 47 à 48 liv. ; *id.* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46 ; *idem* nouveau, de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l. ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Changes de Paris, *du 31 Décembre 1771.*

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 3	8e.
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 à 2 6	
Cadix	15 1	
Livourne	95	$\frac{1}{2}$
Gênes	93	$\frac{1}{2}$
Lyon, *Saints*,	1 $\frac{1}{4}$	p. $\frac{0}{0}$ p.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Décembre 1771.*

	H	6	
Or de Portug. à	720		marc.
Du Mexique à	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à	718		marc.
Ducats à	97	10	onces.
Or fin à 23 k.			onces.
31 32.	98	15	onces.
Or à 20 karats à	83		onces.
L'argent à 11 d.			marc.
20 g. à	53	12 6	marc.
Idem à 11 d. 10			marc.
gr. à	51	17 6	marc.
Piaſtres à	49		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi* 30.	*Mardi* 31.	*Mercredi* 1 *Janv.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1067 $\frac{1}{2}$ 70 72 $\frac{1}{2}$ 75	1090 1100 2 $\frac{1}{2}$ 5	. . . . .
Emprunt Oct.	237 39 . . .	241 50 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$	69 $\frac{1}{2}$	70 69 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421.	421	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Décembre.*

LES tems ne ſont pas favorables aux progrès des Manufactures : cependant comme la Nation cherche la lumiere, la conſommation du papier augmente, & les Entrepreneurs des Fabriques de cette marchandiſe travaillent à enlever aux Suédois cette branche de commerce que l'ignorance leur avoit en quelque ſorte affectée. Par un avis public, les Habitans de cette Ville ont été invités à ramaſſer leurs vieux chiffons. & on leur a annoncé les prix auxquels on les achetera dans la ſuite.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 13 Décembre.*

Les grands exemples & les invitations paternelles ſont quelquefois plus puiſſans que d'impérieuſes loix, car ils entrainent le cœur. Les ſoins bienfaiſans de S. M. envers les pauvres ont préparé l'Aſſociation qui s'eſt formée entre des Citoyens charitables pour le ſoulagement des familles réduites à l'extrêmité par le hauſſement journalier des prix de toutes les eſpeces de vivres. Les Habitans de diverſes Provinces ont été engagés, par les exhortations du Roi, à retrancher, pour avoir des ſecours à donner aux malheureux, la diſtillation des eaux-de-vie & les profuſions que l'habitude ſembloit preſcrire ſur la tombe des morts comme autour des berceaux des nouveaux nés.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Décembre.*

La néceſſité s'adreſſe, pour ainſi dire, à toute la nature pour en obtenir des ſoulagemens. Le pauvre Campagnard plongé dans la détreſſe la plus cruelle, s'eſt jetté juſques ſur les troncs de choux que l'on laiſſe pourrir ſans qu'ils contribuent beaucoup à engraiſſer la terre. Ils les ont fait cuire ſous la cendre, au four, dans des pots, avec de la graiſſe, du lard, du beurre, quand ils ont pu s'en procurer : cet aliment leur a paru ſavoureux. Enfin on a eſſayé d'allier avec la farine de bled la matiere renfermée ſous l'écorce; & le pain en a très-bien réuſſi. (*Nous donnerons dans une de nos prochaines Gazettes le réſultat de ces expériences*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Décembre.*

Dans l'Aſſemblée générale de la Compagnie des Indes tenue le 18, M. Dempſter obſerva qu'il étoit à propos que les Directeurs inſtruiſiſſent les Propriétaires des arrangemens qu'ils avoient pris pour remé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dier à la déplorable ſituation dans laquelle ſe trouvoit le Bengale ; & il démontra la néceſſité d'y envoyer au plutôt des Chefs d'une probité & d'un mérite reconnu, ainſi que de dreſſer de nouveaux réglemens ; ce qui étoit d'autant plus preſſant que le Lord Clive ſe diſpoſoit à prouver au Parlement qu'il étoit néceſſaire que le Gouvernement prît en main l'adminiſtration de l'établiſſement de la Compagnie au dehors. Le Gouverneur Johnſtone appuya cet avis. Le Directeur de l'Aſſemblée dit que le Lord North, loin de méditer quelque projet contre l'indépendance de la Compagnie, lui promettoit au contraire toute ſon aſſiſtance; mais qu'il ſouhaitoit ardemment que ſes affaires fuſſent mieux adminiſtrées tant au dedans qu'au dehors. L'Aſſemblée donna des marques éclatantes de ſa vive ſatisfaction. M. Purling déclara que les Directeurs avoient profondément examiné les affaires, & qu'ils étoient actuellement occupés à former un nouveau plan de Juſtice. Le Général Smith remarqua la difficulté de former en Angleterre un plan d'adminiſtration qui pût convenir aux Naturels du pays, attendu la différence des Religions &c., puiſqu'il n'avoit pas même été poſſible d'établir une forme de Gouvernement pour le Canada, & qu'à la fin il avoit fallu y envoyer une Commiſſion. L'Aſſemblée s'ajourna *Sine die*.

La Chambre Baſſe d'Irlande a arrêté la dette de l'Etat à 782,320 l. ſt. à compter du 25 Mars dernier.

Quant à l'augmentation des Sujets employés dans le Bureau des Comptes publics, le Parti de l'oppoſition eut beau repréſenter que la miſere étoit trop affreuſe & trop générale pour qu'on pût augmenter les dépenſes ; que la Nation n'avoit ſouffert aucun préjudice du ſyſtême actuel de cette branche d'adminiſtration ; que la Chambre ou ſon Comité des Comptes étoit le Juge naturel de cette partie, & qu'il ne s'agiſſoit que de quelques ſéances de plus pour reviſer dans chaque ſeſſion les comptes publics ; que la nouvelle dépenſe propoſée monteroit à neuf mille livres ſterl., & qu'il étoit viſible que par dépit d'avoir échoué dans le même projet par rapport au Bureau des Douanes & de l'Exciſe, on avoit imaginé celui d'augmenter les Sujets du Bureau des Comptes pour avoir plus de créatures dans la Chambre .... Le projet paſſa à la pluralité de 129 voix contre 119.

Sur le bruit qui s'étoit répandu que le Miniſtere étoit ſur le point de propoſer une taxe ſur les terres, ſemblable à celle que paye la Grande-Bretagne, pluſieurs Comtés ont écrit à leurs Députés pour qu'ils s'y oppoſent de toutes leurs forces, même quand le Gouvernement offriroit, comme on le diſoit, une diminution dans la taxe qui ſe leve ſur les feux, & dont le produit eſt conſidérable. Il paroît que le Peuple faſciné par les préjugés anciens, craint ſur-tout la taxe ſur les terres qui payent pourtant toutes les taxes, de peur qu'elle ne fit hauſſer le prix des matieres premieres & conſéquemment des Manufactures, & ne portât le plus grand préjudice au commerce.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 17 Décembre.*

Le Gouvernement a fait publier un Réglement concernant la fabrication, la vente, l'uſage des armes à feu.

Par une autre Ordonnance, S. M. pour favoriſer le commerce en gros, a exempté de la Milice ceux qui feroient ce commerce, ainſi qu'un Caiſſier, un Teneur de Livres, & un Commis dans chaque maiſon, & même les enfans des Négocians, à condition qu'à l'âge de 24 ans, ils ſeront chefs de maiſons, ou chargés d'un de ces trois emplois.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 23 Décembre.*

Notre commerce avec l'Afrique & le Levant a paru, dans le courant de ce mois, avoir repris une vigueur ſinguliere. Du 9 au 13, il eſt arrivé dix-neuf bâtimens de ces contrées, la plûpart chargés de grains, de légumes, d'huile, &c. Le bled étoit principalement tiré de la Cale ; ſept tartanes y avoient pris leurs cargaiſons ; deux barques en avoient chargé à Bonne ; il en eſt auſſi venu des Etats de Tunis, d'Alger, &c. Il ſemble que la Barbarie ſoit, cette année, le grenier de l'Europe. Quatre bâtimens ont apporté de Smyrne diverſes marchandiſes. Il en eſt arrivé quatre autres des

Iſles de l'Amérique. La vaiſſeau le *Thémis*, a apporté de Terre-Neuve 4000 quintaux de morue & 38 barriques d'huile.

Le nombre total des bâtimens entrés du 9 au 13 eſt de 75, 55 François & 20 Etrangers. Leurs principales cargaiſons conſiſtoient en 13050 charges de bled, 200 quintaux & 550 charges de légumes, 151 ſacs de ſemoule, 114 ſacs & 100 quintaux de farine, 2803 milléroles 17 tonneaux 10 barriques & 50 barils d'huile, en fromages, fruits ſecs, ſel, tabac, charbon de terre, goudron, bois de Breſil, ſoufre, eſpart, merrein, brais, planches, &c.

Du 11 au 18, il eſt ſorti 34 bâtimens François & 26 Etrangers, la corvette l'*Heureux-Joſeph*, la polacre la *Marie Magdeleine* allant à Salonique, le vaiſſeau le *Septimane* au Cap, la tartane la *Conception* à la Cale, & le vaiſſeau le *S. Jacques*, dit le *Conquérant*, allant aux Indes.

De Montpellier, *le 23 Décembre.*

Le vent de mer avoit retenu pendant pluſieurs jours divers vaiſſeaux & tartanes dans le Port de Cette; ils ont mis à la voile le 11 de ce mois. Le 9 il y étoit arrivé pluſieurs bâtimens ſoit François ſoit Catalans, venant de la côte d'Eſpagne & du Rouſſillon, la plûpart deſtinés pour le Port, & & chargés de vin. Il y eſt auſſi entré cinq navires Hollandois.

De Besançon, *le 26 Décembre.*

Le 14 du préſent mois, le Parlement a rendu un Arrêt qui ordonne que les art. VI & VII de la Déclaration du Roi du 27 Décembre 1770 ſeront exécutés ſuivant leur forme & teneur; & pour en mieux aſſurer l'exécution ſuivant l'uſage des lieux où il y marché, enjoint aux Officiers de Police & à ceux des Seigneurs, de rendre, huitaine après la publication du préſent Arrêt, telles Ordonnances qu'ils trouveront convenir pour fixer les heures auxquelles les Bourgeois & les Habitans pourront acheter du grain dans les Halles, Marchés ou ſur les Ports ordinaires; enſuite celles auxquelles les Boulangers & Pâtiſſiers pourront s'y rendre, & enfin celles où les Négocians pouront y entrer pour faire le commerce; n'entendant néanmoins rien innover, quant à préſent, en ce qui ſe pratique à Beſançon à l'égard des Boulangers qui ne peuvent faire aucun achat aux Halles.

Fait défenſes à toutes perſonnes de faire, ſur les Marchés, des ventes ſimulées dont le prix ſeroit convenu avant d'y arriver; & auxdits Négocians de faire acheter des grains par des perſonnes interpoſées, à peine de nullité deſdites ventes, de perte des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour leſdits achats, d'être privés de la faculté de faire le commerce des grains, & de 500 livres d'amende.....

Ordonne auxdits Officiers de ſe tranſporter dans les Halles, Marchés & ſur les Ports ordinaires, à l'effet de tenir la main à l'exécution de cet Arrêt, & d'envoyer chaque quinzaine à M. le Procureur-Général du Roi le taux des denrées qui aura été fixé en conformité des articles VI & VII du titre XXX de l'Ordonnance de 1667.

De Nantes, *le 26 Décembre.*

Les ſucres diminuent; il n'eſt néanmoins arrivé des Iſles du 6 au 20 que deux navires, la *Plaine de Léogane*, venant du Port-au-Prince, & le *Quartier Morin*, venant du Cap. Il eſt parti ſix navires pour l'Amérique, le *Port-au-Prince* & le *Chaumont* pour le Port-au-Prince, la *Minerve* & la *Fidélité* pour le Cap, la *Veſtale* pour les Cayes, & la *Ville de Léogane* pour Léogane. Ils ont laiſſé en charge la *Nouvelle Marguerite* pour le Port-au-Prince, l'*Ecluſe* pour Saint-Domingue, le *Comte de Colbert* pour Guinée, le *Conſtant* pour les Cayes.

Les prix du froment baiſſent, & ceux du ſeigle ſe maintiennent. Il eſt arrivé, dans les tems ci-deſſus marqués, 279 tonneaux de froment, 40 tonneaux 740 razieres & 8 périées de ſeigle, 110 quintaux de farine, 63 quintaux de feves. Le vaiſſeau le *Saint-Petersbourg* a apporté de Péterſbourg une partie de froment; le reſte étoit tiré de Dunkerque, Bordeaux, Marans, Moric, Quimper, Vannes, Beauvoir & l'Orient.

La pêche de la morue a été bonne; il eſt derniérement arrivé cinq navires venant ſoit du Banc de Terre-Neuve, ſoit de Saint Pierre de Miquelon. Belle-Iſle & le Port-Louis nous ont fourni beaucoup de ſardines & d'huile du même poiſſon.

DE ROUEN, *le* 28 *Décembre.*

Les prix des grains ont diminué dans le courant de ce mois.

M. Goddes, par des obſervations chymiques ſur la falſification du ſavon blanc de Marſeille, lues à l'Académie, a travaillé à mettre les Conſommateurs en garde contre cette ſupercherie nuiſible. Il réſulte de ſes expériences que le ſavon ſophiſtiqué fermente vivement avec les acides, que ſa diſſolution dans l'eſprit-de-vin eſt louche, qu'il ne fait que jouer l'opale dans l'eau; que d'ailleurs ce ſavon a l'œil mat, que ſa coupe n'eſt pas luiſante, & qu'en le roulant entre les doigts, il ſe réduit en fragmens au lieu de ſe lier. Cet Académicien a encore éprouvé que l'huile la plus chargée de ſubſtance muqueuſe, étoit la plus convenable à la ſaponification.

DE METZ, *le* 30 *Décembre.*

Depuis quelque tems, il y a peu de variations dans les prix des grains; ils baiſſent inſenſiblement.

M. Catoire a préſenté à l'Académie un paquet cacheté renfermant des papiers relatifs au flottage & à la navigation de la Seille, en priant la Société de le garder dans ſes Archives, pour ne l'ouvrir pendant ſa vie qu'à ſa réquiſition, ou le remettre, après ſa mort, à la perſonne qu'il déſigneroit par ſon teſtament, ou le lire dans une de ſes Séances, s'il mouroit *inteſtat*. L'Académie, en lui accordant ſa demande, a donné de juſtes éloges à ſes lumieres, & démontré toute l'importance de ſon heureuſe tentative. Il a été auſſi arrêté que l'on préſenteroit à M. Catoire un jetton d'or frappé au coin de l'Académie, & qu'on exprimeroit ſur les regiſtres les vœux de l'Aſſemblée, pour qu'il faſſe connoître s'il deſiroit une place d'Aſſocié libre de la Société.

Le loup enragé qui parut derniérement à *Nidange* (& non pas *Nidorge* comme il a été dit par erreur dans notre derniere Gazette) paſſa de-là au village de Raba où il déchira la joue à une fille de douze ans. Il ſe jetta enſuite dans le village d'Aboncourt à qnatre lieues de cette Ville. *Pierre Tritz*, Tiſſerand du lieu, en le voyant venir à lui, tendit les deux bras pour garantir ſa tête. Après un combat de quelques minutes, Tritz eut l'adreſſe de ſaiſir l'animal par les oreilles & de le terraſſer; il poſa le genou ſur le cou du loup, & lui tenant d'une main la tête preſſée contre terre, il tira de l'autre ſon couteau & le lui enfonça dans le ventre. Le loup bleſſé fit de ſi grands efforts qu'il s'échappa des mains de ce brave homme; mais après avoir fui quelques pas, il revint ſur lui, plus furieux, & le combat recommença. Tritz eut le bonheur de le terraſſer une ſeconde fois, & parvint enfin à le tuer à coups de couteau. Ce pauvre malheureux, ſi digne d'être plaint, admiré, ſecouru & récompenſé, a eu les bras & les mains déchirés de morſures, & il eſt parti pour S. Hubert.

DE PARIS, *le* 4 *Janvier.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'eſt fait le 31 du mois dernier; le gros Lot de 40000 livres eſt échu au n°. 207365; & le ſecond de 12000 l. eſt échu au n°. 407074.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Culture, produit, utilité du faux Acacia.

Cet arbre, originaire de l'Amérique, a été tranſplanté en Europe, depuis environ cent ans. Au printems il porte des bouquets de fleurs blanches d'une odeur douce: ces fleurs ſéchées au ſoleil & priſes en infuſion théiforme, ſont très-ſtomachiques, fortifient les nerfs, & produiſent des effets ſurprenans contre les vapeurs. Elles ſont remplacées par des gouſſes qui contiennent une graine noire dont il ſeroit à propos de rechercher les propriétés. Le bois, lorſqu'on a levé la premiere peau, a une odeur & un goût de réglifſe. Ses feuilles prennent chaque mois une verdure nouvelle; elles deviennent plus épaiſſes, à meſure que la chaleur augmente, agrément particulier à cet arbre. L'acacia ſe plait dans les terres légeres & chaudes, mais il a beſoin d'être rafraîchi par les vents du Nord. A cette expoſition, il n'y a point d'arbre qui croiſſe plus vîte, pouſſe plus de bois, & fleuriſſe plutôt. Son bois eſt auſſi dur que celui du

chêne. Ses racines ſont à fleur de terre ; pourvu que la croûte de la terre ne ſoit pas trop forte, il croît même dans les lieux ſtériles.

Sa culture conſiſte à donner ſuperficiellement trois labours, à bien chauſſer l'arbre, & à couper ſouvent les branches ſuperflues d'en bas, ſi l'on veut qu'il forme une belle tête & une belle tige. Au bout de deux ans, on en leve la pépiniere. Un bois d'acacia fournit en dix ans cinq coupes pour des échalas, tandis qu'un bois de chêne n'en fournit qu'une. Les arbres doivent être plantés le jour même qu'on les arrache.

Si l'on veut que l'acacia croiſſe à toute ſa hauteur, il faut donner de tems en tems au pied un léger ſarclage : dans quinze ou vingt ans, il peut devenir un arbre de haute futaie. On en tire des poutres, des ſoliveaux, des planches ; les Tourneurs en font de jolis ouvrages. Plus le bois eſt vieux, plus il eſt veiné ; il rougit en vieilliſſant. Son défaut eſt de ſe fendre, & il faut ſçavoir l'employer.

Si l'on étête l'acacia, à l'âge de trois ans, ſa tige ne s'éleve pas davantage, le corps de l'arbre profite beaucoup, en deux mois il donne des branches. C'eſt le moyen d'en tirer beaucoup d'échalas. Ces échalas ſont durs, droits, légers ; ils ne plient & ne caſſent qu'à la longue : cinq ou ſix ans après qu'on les a employés, ils ſont encore entiers, il n'eſt pas même néceſſaire qu'on les aiguiſe. Cet arbre convient ainſi très-bien aux pays de vignoble : il ſympathiſe avec toutes ſortes d'arbres, lorſqu'il eſt jeune, & ſur-tout avec la vigne, pourvu qu'on ne l'y laiſſe pas planté plus de deux ans.

La maniere de le rendre plus productif, c'eſt de le couper au pied, dès qu'il a trois ans ; il produit beaucoup plus de rejettons ; & ſes racines, en s'étendant, donnent beaucoup plus de jets. Un acacia, ainſi coupé, a repouſſé l'année derniere plus de cinq cens rejettons, propres à être levés l'année d'après pour être mis en pépiniere : de trente arbres ainſi traités, il eſt provenu plus de ſix mille ſujets, & l'on en a tiré, la ſeconde année, deux mille jeunes acacias & dix milliers d'échalas. Ces trente arbres n'occupoient qu'un demi-jour de terrein. Un arpent de terre planté en acacias peut produire annuellement, en le diviſant en deux coupes, dix milliers d'échalas ſans compter une infinité de jeunes arbres. Il en réſulteroit un revenu annuel de 200 livres, preſque ſans frais.

Cet arbre ſe reproduit de lui-même. Autour d'une ſouche morte, on voit renaître en foule des arbriſſeaux ; comme ſes racines s'étendent fort au loin, il s'y forme des nœuds qui donnent la vie à de nouveaux jets. Il en périroit mille, qu'il en ſortiroit dix mille de terre l'année d'après. Cet avantage eſt très-remarquable.

Aucun animal ne peut l'endommager, parce que la nature l'a pourvu d'aiguillons pointus en très grande quantité : les oiſeaux de proie n'y vont pas faire leurs nids. On prétend qu'il ne ſe trouve jamais, autour de l'arbre ni crapauds ni ſerpens ; & qu'aucune vermine ne s'attache à ſes feuillages. En étendant & entrelaçant les branches d'en bas, on forme des haies très-fortes & très-épaiſſes.

Cet arbre donne donc du bois de chauffage comme le chêne, des planches comme le noyer & l'ormeau, des échalas comme l'aubier : il peut ſervir, comme le châtaigner, à faire des cercles ; on en forme une bonne clôture. Ses fleurs fourniſſent un remede. On tire auſſi de ſes feuilles une eſpece de fourrage qu'on dit être excellent pour les beſtiaux. Sa graine ſeroit vraiſemblablement de quelque utilité. Enfin c'eſt un arbre d'ornement, il pareroit très-bien les grands chemins.

II.

Obſervation ſur les beſtiaux.

Nous avons cité, l'année derniere, pluſieurs exemples de violentes agitations dans leſquelles des troupeaux entiers de bétail ſont tombés ſubitement, ſans qu'il y eût aucune cauſe apparente de cet effet extraordinaire. Nous n'avons pu recueillir à cet égard que de foibles conjectures ; des Bergers nous donneront plus de lumieres, & ces lumieres pourront être de quelque utilité.

M. l'Abbé Roger Schabol rapporte le fait ſuivant dans ſa *Théorie du Jardinage*. Je me promenois, dit-il, à la campagne ſur le midi, occupé du ſpectacle admirable de la nature. Un troupeau de moutons paiſ-

ſoit près de moi ; tout à coup ces animaux ſont agités de violentes convulſions. On eût dit qu'un démon furieux ſe fût emparé de chacun d'eux. Ils bondiſſent, s'élancent les uns contre les autres, luttent avec leurs têtes, puis s'enfuyent par pelotons, comme à l'approche du loup. Je m'avance vers le Berger, curieux d'apprendre la cauſe d'un pareil événement. Il me répond que que ces mouvemens extraordinaires, dont ſon troupeau eſt agité, ſont des prognoſtics sûrs de quelque orage ou de quelque ouragan prochain, & que le jour même ou le lendemain nous éprouverions l'un ou l'autre. Effectivement, ſur le ſoir, & durant toute la nuit il fit un vent des plus impétueux. Ce fait eſt certain & prouve qu'il arrive alors, c'eſt toujours le même Auteur qui parle, dans les fibres motrices du cerveau de ces animaux, ce qui ſe paſſe dans nos barometres, avant les changemens des tems.

III.

Remede contre les fievres réglées & non-continues.

Cette recette a été derniérement publiée en Allemagne, par un Médecin Allemand, qui revenoit d'Eſpagne.

R. Café brûlé & moulu autant qu'il en faut pour deux taſſes, c'eſt-à-dire, environ trois onces : mettez-le dans une taſſe remplie d'eau, & faites réduire le tout à moitié. Cela fait, tranſvaſez le café clarifié dans une autre taſſe, & verſez-y autant de jus de citron que vous avez de café, & mêlez bien le tout. Cette liqueur doit être priſe chaude & à jeun, le matin du jour qu'on ne doit pas avoir la fievre. On peut la prendre auſſi à d'autres heures, pourvu que l'eſtomac ſoit libre & ne travaille pas à la digeſtion. Une heure après, on donne un bouillon au malade qui ne doit pas quitter le lit, de la journée. Dès la premiere fois qu'on a pris cette potion, la fievre ne revient plus, de quelque eſpece qu'elle ſoit. Pour la fievre *froide*, il faut prendre une cuillerée de fleur de ſoufre dans un verre de vin d'Alſace, vers le tems où l'on en attend l'accès : il eſt rare qu'il ſoit beſoin de recourir à une ſecende doſe.

IV.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Graveſend, le 18 Décembre 1771.

Le London, paquepot, Capitaine Walker ; le Two-Friends, Capitaine Hill, venant de Bordeaux.

A Falmouth, le 14.

L'Aimable Jane, Capitaine Scytez, venant de Dunkerque ; le Society, Capitaine Bonvolt, venant de Calais.

De Dublin, le 11.

Le Brabaron, Capitaine Curlet, venant de Bordeaux.

A Cork, le 3.

L'Edward, Capitaine Lambert, venant de Bordeaux.

Le 9. Le Good-Intent, Capit. Sitzgerald, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend, le 16 Décembre.

Le Gideon & Hannah, Capitaine Gilbie, allant à Dunkerque.

Le 16. Le Love & Unity Capit. White, allant à Bordeaux.

V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Décembre 1771, ſçavoir ;

Garras blancs, de 14 aunes, ſur 7 huit.
A G G M S de 22 liv. 1 ſ. à 22 liv. 13 ſ.
1 idem de 22 liv. 1 ſ. à 22 l. 4 ſ.
2 idem de 22 l. 17 ſ. à 22 l. 18 ſ.
3 idem à 25 liv.
Dito de 28 aunes ſur 7 huit.
1 G G H R à 45 liv.
Garras de Patna, de 14 aunes ſur 3 quarts & plus.
1 G P à 22 liv. 10 ſ.
2 idem de 23 liv. à 23 l. 4 ſ.
3 idem de 23 l. 9 ſ. à 23 l. 19 ſ.
4 idem de 27 l. 9 ſ. à 28 l. 11 ſ.
Cauris, de 16 ſ. à 16 ſ. 3 den.

Le 18.

Baffetas de Jougdia, de 9 & demie à 10 aunes, ſur 3 quarts.

1 B F I à 19 livres 13 ſols.
2 idem à 20 liv. 6 ſ.
3 idem de 20 liv. 16 ſ. à 21 l. 1 ſ.
4 idem de 21 l. 11 ſ. à 21 l. 18 ſ.
5 idem à 23 liv.
Dito de Mandrazy, de 9 & demie à 10 aunes ſur 3 quarts.
1 B F M à 20 liv. 3 ſ.
2 idem de 21 l. 4 ſ. à 21 l. 7 ſ.
3 idem à 22 liv. 9 ſ.
Dito Chittibouli, d'idem ſur idem.
1 B F C de 21 l. 5 ſ. à 21 l. 9 ſ.
2 idem de 22 l. 7 ſ. à 22 l. 13 ſ.
3 idem de 23 l. 15 ſ. à 24 l. 2 ſ.
4 idem de 25 l. 6 ſ.
Sanas Monepour, de 9 à 9 aunes & demie, ſur 5 ſix.
1 S M a 18 l. & 18 l. 2 ſ.
2 idem de 22 l. 5 ſ. à 22 l. 18 ſ.
3 idem à 29 l. 2 ſ.
4 idem à 33 l. 3 ſ. & 33 l. 17 ſ.
5 idem à 38 liv.
6 idem à 40 l. 1 ſ.
Dito de 12 à 12 aunes & demie ſur 5 ſix.
A S M à 24 livres.
Dito de 11 aunes & demie à 12 aunes, ſur 5 ſix & plus.
B idem à 20 l. 14 ſ.
Hamans de Jougdia, de 9 aunes ſur 1 aune 1 huit.
A H I à 23 liv. 2 ſ.
1 idem à 27 liv. 3 ſ.
2 idem à 31 liv. 2 ſ.
Hamans Hanrial, d'idem ſur idem.
1 H F à 26 l. 3 ſ. & 26 l. 5 ſ.
2 idem à 27 l, 4 ſ. & 27 l. 5 ſ.
3 idem à 28 l. 12 ſ. & 28 l. 13 ſ.
Dito de 9 à 9 aunes & demie ſur 1 aune 1 huit à 1 ſix.
4 idem de 34 l. à 35 l. 5 ſ.
5 idem à 36 l. 18 ſ.
6 idem à 37 l. 7 ſ.
7 idem de 44 l. 16 ſ. à 45 l. 3 ſ.
8 idem à 49 liv. 13 ſ.

Le 20.

Gaſes Bouron, de 14 & demie à 15 aunes, ſur 3 quarts.
1 C B à 23 liv. 1 ſol.
2 idem de 25 l. 2 ſ. à 26 l. 1 ſ.
3 idem de 28 l. à 28 l. 1 ſ.
Dito de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts & plus, à liſieres d'or.
5 C B à 34 liv. 10 ſ.
6 idem à 36 livres.
7 idem à 45 livres & 45 liv. 10 ſols.
9 idem à 56 liv.
Dito de 14 & demie à 15 aunes ſur 3 quarts.
2 C B à 26 liv. 4 ſ.
Caſes Jougdia, de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts.
1 C I à 31 l. 17 ſ. & 31 l. 19 ſ.
2 idem de 33 l. 7 ſ. à 33 l. 12 ſ.
3 idem à 35 l. 1 ſ. & 35 l. 4 ſ.
4 idem à 37 liv. 19 ſ. & 38 l.
Caſſes Malde, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts & plus.
1 C M à 28 liv. 1 ſ.
2 idem à 32 liv. 1 ſ.
3 idem à 34 l. 1 ſ. & 34 l. 2 ſ.
4 idem à 39 liv.
Dito d'idem ſur idem.
1 C M à 30 liv. 1 ſ.
Dito d'idem ſur 7 huit.
1 C M de 33 l. 2 ſ. à 33 l. 8 ſ.
2 idem à 36 l. 18 ſ.
3 idem à 38 l. 8 ſ.
Dito d'idem, ſur 7 huit à 11 douz.
1 C M à 34 liv. 1 ſ.
2 idem à 35 l. 4 ſ. & 35 l. 5 ſ.
3 idem de 37 l. à 37 l. 16 ſ.
4 idem à 40 liv.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 C M à 33 l. 4 ſ. & 33 l. 5 ſ.
2 idem à 37 l. 10 ſ. & 37 l. 14 ſ.
3 idem à 44 liv. 2 ſ.
Dito d'idem ſur idem, à liſieres d'or.
2 C M L D à 35 l. 14 ſ.
3 idem à 38 l. & 38 l. 10 ſ.
La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Changes réglés à la Séance du 16 *Décembre* 1771 *juſqu'au* 20 *Janvier* 1772, *ſçavoir;*

Amſterdam	54 $\frac{5}{8}$
Londres.	32
Hambourg	183 $\frac{1}{2}$

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Décembre 1771, au Mercredi 1 Janvier 1772, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 15, 24 à 28 l. *le ſeptier;* il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, 16 livres.; l'orge, de 13 livres 5 ſols à 13 livres 10 ſols auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 28 Décembre 1771 au Mercredi 1 Janvier 1772, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 4 Janvier 1772, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Mardi 31 Déc. 1771		Du Jeudi 2 Janv. 1772.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Filleul, ſix prem. mois 1771.	M.	Cadeau, ſix prem. mois 1771.	J.
.....		Courmont, *idem.*	
.....		Boutray, *idem.*	
.....		S. Janvier, *idem.*	L.
.....		Sainte-Luce, *id.*	
.....		Drouet, *idem.*	
.....		Deſchapelles, *id.*	M.
.....		Rouillard, *idem.*	
.....		Aliſſant, *idem.*	N.
.....		Delauge, *idem.*	Z.
.....		Nau, *idem.*	
.....		Delagarde, *idem.*	
.....		.....	
.....		.....	

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Janvier 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	712	5	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	718	5	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	6 marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	6
Piaſtres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 4 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	½
Londres	32 3	8e.
Hambourg	182	¼
Madrid	15 2	6
Cadix	15	6
Livourne	95	0
Gênes	93	½
Lyon, *Rois*, ...	1	¼ p. ⅛ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1060 65 70 . .	. . . . .	1010 90 1100 5 (10 15 20 30
D°. 16es. à 8 cou.	670.	. . . . .	675 80 . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	FESTE.	250. . . . .
Prom. à 5 p. ⅛. .	60.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅛.	69.	. . . . .	68 ½. . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp, Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 14 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Décembre.*

DÈS la mi-Novembre, le grand froid a commencé à arrêter à Moſcou les progrès de la contagion ; cependant vers la fin du mois, il mouroit encore dans cette Ville juſqu'à deux cens perſonnes par jour.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 19 Décembre.*

Il a été réſolu par le Comité Secret que les Villes formeroient, dans des tems d'abondance, des magaſins de proviſions pour cauſe de diſette.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Décembre.*

S. M. inſpirée par ces ſentimens qui portent particulièrement la vigilance d'un pere tendre ſur les plus foibles de ſes enfans, a reconnu avec peine, après un mûr examen digne de ſa haute ſageſſe, que les inſtitutions permanentes & les largeſſes journalieres deſtinées à ſoulager les malheureux, alimentoient l'oiſiveté & propageoient la mendicité, en aſſurant à la pareſſeuſe indigence un ſort plus doux que celui du pauvre laborieux. Frappée des dangers de tous les remedes qui n'attaquent pas les maux à leur ſource, S. M. a jugé que, pour allier la juſtice & la prudence avec la charité, il falloit offrir à ceux qui n'ont pas le moyen de gagner leur vie, d'une main des ſubſiſtances, de l'autre de l'ouvrage. En conſéquence, il y aura dans les mêmes magaſins d'un côté des vivres, & de l'autre des matieres brutes & des outils. Ainſi le pauvre vivra, mais en rempliſſant ſa vocation au travail. Dans un pays où les matieres premieres abondent, où le commerce eſt favoriſé, où l'Agriculture eſt encouragée, ces travaux ne croiſeront pas ceux des autres Artiſans & donneront une nouvelle valeur au territoire. Les enfans des pauvres (comme on l'a déjà dit) apprendront, dans une nouvelle Ecole, des métiers & des profeſſions utiles. Les infirmes ſeront traités aux dépens du Roi. Enfin les Hôpitaux ne ſeront ouverts qu'à ceux qui ſeront hors d'état de travailler. Une Direction générale préſide à l'exécution de ce plan de bienfaiſance ; & ſes ſoins s'étendent non-ſeulement ſur cette Ville, mais encore ſur les Provinces d'où des Commiſſaires particuliers lui adreſſent les informations relatives à l'objet de ſon inſtitution. On avoit déjà publié les différentes parties de ce plan, mais il étoit à propos d'en expoſer l'enſemble.

S. M. a ordonné que les Charges militaires des Iſles de l'Amérique, qui étoient

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

autrefois du reſſort du College des Finances, dépendroient dorénavant du College de Guerre du Roi.

ITALIE.

De Venise, *le 16 Décembre.*

L'exportation des grains hors des Etats de la République a été très-conſidérable; cependant il doit en ſortir encore cinquante mille ſacs pour l'Allemagne.

De Parme, *le 17 Décembre.*

S. A. R. a fait publier un Edit en date du 6 du courant concernant le commerce des denrées & des marchandiſes. Le préambule porte en ſubſtance que le commerce mérite toute la protection du Souverain dont les Miniſtres doivent occuper leur zele à en faciliter les moyens, à en applanir les voies, & à en briſer les entraves; que celui des grains, des vins, des viandes, des fromages, des laitages & autres comeſtibles, ainſi que des beſtiaux de toute eſpece, denrées néceſſaires à la ſubſiſtance & aux beſoins journaliers des pauvres, ont particuliérement attiré l'attention de S. A. R.; & que ſes réflexions paternelles ſur cet objet lui ont fait connoître que le principal & le plus eſſentiel des principes conſtitutifs du commerce, c'étoit la liberté de ſon exercice, liberté qui anime les Sujets à l'entreprendre, & les met en état de s'inſtruire des tems, des lieux & des moyens de le faire avec profit.

En conſéquence, S. A. R. ordonne que la circulation intérieure des grains de toute eſpece, des vins, viandes, fromages, laitages, beſtiaux, &c. ſera libre dans les Etats de Parme, Plaiſance & Guaſtalle, afin que l'abondance particuliere de tels lieux ſe répande dans tous les autres.

Cependant pour que la liberté ne dégénere pas en licence effrénée, il eſt preſcrit à tous ceux qui voudront s'adonner à ce commerce de déclarer au Gouvernement la qualité, la quantité, le lieu de leurs achats, les noms & ſurnoms des Vendeurs, le lieu de la deſtination des denrées, &c., & ils rapporteront un certificat qui leur ſera délivré ſans frais.

Afin de rendre la circulation des denrées plus facile & plus prompte, il eſt réglé que les droits royaux que l'on auroit eu à payer depuis le lieu du départ juſqu'à celui du débit, ſeront tous payés dans le lieu du départ, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Enfin il eſt dit que cette libre circulation intérieure s'étendra ſur les ſoies, lins, chanvres, toiles, & autres ſemblables marchandiſes produites ou fabriquées dans le pays; & qu'il en ſera de même pour le payement des droits.

De Florence, *le 19 Décembre.*

Les Commiſſaires nommés, le mois dernier, par l'Académie des Georgiphiles pour examiner, ſelon les ordres de S. A. R., quelles ſont les impoſitions & les charges qui, établies ſur le Payſan, nuiſent à l'Agriculture, quelles ſont les conditions trop onéreuſes auxquelles les Propriétaires ont coutume de les aſſujettir, enfin quels ſont les moyens de remédier à ces maux, travaillent avec ardeur à remplir les grandes vues d'un Souverain dont la poſterité la plus reculée ne prononcera le nom, comme la génération préſente, qu'en le béniſſant & en verſant des larmes de tendreſſe. La confiance d'un Prince ſi éclairé honore l'Académie; & le choix de l'Académie honore MM. Joſep Pelli, Paguini, Paoletti, & Tramontani, chargés de cette commiſſion. C'eſt à la ſource même des richeſſes, c'eſt par la connoiſſance des avances néceſſaires à la culture, c'eſt dans la diſtinction des produits dont les emplois ſont ou ne ſont pas libres, qu'ils trouveront la ſolution du problême le plus important de l'économie politique.

Les Députés de la Chambre du Commerce ont notifié une injonction de tenir plus exactement la main à l'exécution de la défenſe d'exporter des chiffons, attendu leur utilité pour la culture des terres & la fabrication du papier. Ils ont même déclaré qu'il ne ſeroit accordé aucune permiſſion d'en faire ſortir hors de l'Etat.

Les Auditeurs de la Chambre Granducale ont fait publier une modération ſur les droits que les chapeaux de paille fabriqués dans le pays payent à la ſortie pour l'Etranger: ils ſont réduits à un quatrin par livre.

On mande de Naples, de Gênes, & de

divers autres endroits de l'Italie, qu'il y tombe des pluies continuelles & exceſſives.

Le 9 du courant, il arriva à Livourne un vaiſſeau Anglois nommé la *Terreur*, dont le Capitaine rapporta qu'étant allé à Bone (côte d'Alger) pour charger des grains, il en avoit trouvé les traites défendues. Le 11, il entra dans ce Port une barque de Gênes chargée de trois mille barils d'huile; mais le Patron mit le prix de la denrée ſi haut qu'il ne ſe préſenta point de Marchand, & il a fait voile pour Marſeille. Un vaiſſeau Anglois, arrivé en 45 jours de Terre-Neuve & en 16 du détroit, y a apporté un chargement de morue. Cette denrée y abonde, elle eſt même à bas prix; toutefois elle n'a point de débit: la diſette des huiles en Italie, porte un préjudice notable à cette branche dn commerce. Un vaiſſeau Marchand Anglois, chargé de grains, de ſalaiſons, &c. doit être parti de ce Port pour Smyrne où ces denrées manquent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Décembre.*

On ne reçoit de diverſes Provinces que des nouvelles d'inondations, d'ouragans, & de ravages.

Si la quantité de thé arrivée à la Compagnie des Indes étoit pour le compte des Particuliers, le prix en diminueroit de moitié; mais avec des privileges excluſifs, on met en vente ce qu'on veut, & au prix que l'on veut. On croit que la Compagnie ſe propoſe d'exercer le projet d'établiſſement dans l'Iſle de Balambagan, formé par M. Dalrymple, pour prendre part au commerce des épiceries, que les Hollandois font, ſeuls, au détriment de toute l'Europe.

Il a été employé cette année à la pêche dans le Golfe de S. Laurent plus de 200 vaiſſeaux; & on en retirera un profit conſidérable.

Ceux de nos Négocians qui font la traite des Negres en ont acheté, depuis trois ans, 80,000 qu'ils ont vendus 280,000 l. ſterl. (6,330,000 liv. tournois). Ces Marchands d'hommes ont aujourd'hui bien de la peine à s'en procurer ſur la côte d'Afrique.

La monnoie d'argent manque dans ce Royaume, ce qui cauſe un grand embarras dans le commerce de détail. Il s'eſt répandu une grande quantité de guinées fauſſes, beaucoup plus légeres que les autres.

Le nouveau Lord Maire a fait revivre le Réglement qui ôte à nos Marchands de denrées, Citoyens libres, la liberté d'entrer & d'acheter dans les Marchés avant midi.

Du 11 Décembre 1770 au 10 Décembre 1771, il eſt mort dans les Villes & Fauxbourgs de Londres, Weſtminſter, &c. 21,680 perſonnes, 97 de l'âge de 80 à 90 ans, 1 de 100 ans, 2 de 101, & 1 de 107: il eſt né 17,072 perſonnes.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 2 Janvier.*

Il eſt mort en cette Ville, l'année derniere, 7,983 perſonnes, 581 de plus que l'année précédente. Il y a eu à la Maiſon-de-Ville 296 mariages proclamés, 582 célébrés, & 1354 dans les Egliſes réformées. Le nombre des baptêmes dans leſd. Egliſes, monte à 4,707.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE NANTES, *le 2 Janvier.*

La derniere quinzaine de Décembre, il eſt arrivé dans notre Port moins de grains qu'il n'en entroit ordinairement, depuis quelques mois, dans les mêmes intervalles de tems: il n'eſt venu que 39 tonneaux de froment, 99 ton. 835 quintaux & 62 livres de ſeigle, du 20 au 27: ils étoient tirés du Legué, Quimperlé & d'Audierne. Depuis long-tems, il ne nous en arrive que bien peu de l'Etranger.

Les armemens pour les Iſles ſe ſuccédent avec rapidité: de 9 navires François ſortis de ce Port dans l'eſpace de ſept jours, cinq étoient deſtinés pour le commerce des Colonies, ſçavoir les *Jumeaux* & le *Darius* pour la Guadeloupe, l'*Ecluſe* pour S. Domingue, le *S. Michel* pour le Cap, le *S. André* pour Guinée. Il eſt arrivé dans le même tems de la Guadeloupe, la *Nouvelle Héloïſe*, de Léogane l'*Agamemnon*, du Cap le *Voltaire* & le *Saint-Domingue*. Les navires le *Bien-Aimé*, la *Perſévérance*, & la *Jeune-Annette*,

ont amené de Saint-Pierre & Miquelon, & de Terre-Neuve de la morue & de l'huile.

De l'Orient, *le 2 Janvier.*

Le vaiſſeau le *Duc de Praſlin*, commandé par M. de Clonard, venant des Iſles Bourbon & Maurice, entra dans ce port le 27 Décembre : il apportoit une cargaiſon de café, de marchandiſes blanches de Bengale, de Cauris, de bois rouge & de bois d'ébene.

Les vaiſſeaux le *Penthievre*, le *Maſſiac*, & le *Duras* ſortirent de ce Port le 30, par un vent très-favorable. La veille, le vaiſſeau la *Seres*, Armateurs MM. Arnous, freres, étoit parti pour les Iſles de France & de Bourbon.

De Grenoble, *le 4 Janvier.*

Les prix des grains commencent à baiſſer inſenſiblement, depuis qu'il nous en deſcend de Lyon où il en a été porté des proviſions conſidérables, & où ils ſont à meilleur marché qu'ici.

Il y a quelques jours que, ſur le chemin des *Boiteuſes*, hors de la porte de Bonne de cette Ville, des gens des Granges furent attaqués de grand matin par un loup. Heureuſement ce féroce animal apperçut un chien ſur lequel il aſſouvit ſa rage, & ils ſe ſauverent.

On mande de Valence que M. Milon, Evêque de cette Ville, mort le 19 Novembre dernier, a laiſſé par ſon teſtament à l'Hôpital qu'il avoit fondé & comblé de biens pendant ſa vie, un contrat de 215,000 liv. ſur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, & un autre de 130,000 l. ſur le Clergé, ainſi que ſon mobilier de Paris, de Valence & de ſon Abbaye de S. Benoît, eſtimé 120,000 l., en tout 465,000 l., à condition que l'Hôpital ſera tenu de faire toutes les réparations de ſes Bénéfices. Ce digne Prélat employoit la plus grande partie de ſes revenus en bonnes œuvres. Les pauvres regrettent en lui un pere tendre, & tous les Habitans de ſon Dioceſe un généreux ami de l'humanité.

La renommée promet aux malheureux un Protecteur & un Bienfaiteur dans la perſonne de M. Cayrol, ci-devant Evêque de Vence, nommé à l'Evêché de Grenoble.

De Besançon, *le 6 Janvier.*

La ſuppreſſion des péages établis ſans titre valable mérite l'attention & la reconnoiſſance publiques ; il en eſt de même de l'application des produits d'une partie des péages bien fondés à l'entretien des ponts, chauſſées, &c. Les péages ne peuvent être dûs qu'à titre d'intérêt d'avances faites pour l'utilité publique ; & lorſqu'ils ſont légitimement exigés, le devoir d'entretenir ces avances eſt un annexe néceſſaire de la jouiſſance de ce droit. Par l'obſervation de cette regle, les communications s'applaniſſent & ſe maintiennent, le commerce a moins de difficultés à vaincre & de charges à ſupporter, & les hommes, les lieux, les beſoins, les ſecours ſe rapprochent. La circulation eſt la vie du Corps politique, & il n'y a point d'obſtacle, quelque léger qu'il paroiſſe, qui ne l'arrête ou ne l'affoibliſſe. Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 10 Mars 1771, publié en ſuite de l'Ordonnance de M. de Lacoré, Intendant du Comté de Bourgogne, en date du 15 Décembre 1771, S. M. a ordonné que les péages dont l'état ſera annexé audit Arrêt ſeront confirmés, à charge de l'entretien des ponts, chauſſées, &c., & à la charge de faire placer un tableau contenant un tarif des droits, réglé & autoriſé ; que les péages dont les titres n'auront pas été repréſentés ſeront ſupprimés ; que ceux des Engagiſtes ſuſpendus par différens Arrêts ſeront réunis au Domaine du Roi ; que la perception des péages des Engagiſtes qui n'ont pas juſtifié ſera ſuſpendue. Les droits de *Leude*, *Coutume*, *Prévôté*, & autres de cette nature, ne ſont pas compris dans ledit Arrêt. Il ſera ſurſis, par rapport aux péages dont les Propriétaires ont repréſenté des titres, mais qui n'ont pas été vérifiés. Il eſt néanmoins permis aux Propriétaires de percevoir, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les Propriétaires des bacs ſur les rivieres & ruiſſeaux ſont tenus de repréſenter leurs titres dans quatre mois, & faute de ce faire, les droits deſd. bacs ſeront réunis au Domaine du Roi, &c.

Les péages confirmés ſont au nombre de ſept. Il en a été ſupprimé environ dix-ſept : un péage ſuſpendu a été réuni au Domaine du Roi ; & il en reſte à vérifier quatre dont les titres ont été repréſentés.

Par Réglement de Police du 24 Décembre, rendu en conſéquence de l'Arrêt du Parlement du 14, il eſt ordonné aux Boulangers de cette Ville de continuer à ſe pourvoir dans les *greniers publics* des grains néceſſaires à leur conſommation : défenſe à eux d'en acheter ailleurs directement ou indirectement, & *d'entrer dans les Marchés au bled.* Les Citoyens ou Habitans) les Pâtiſſiers, Fourniers ou Cuiſeurs & Commerçans en grains exceptés) pourront à leur volonté & à toutes les heures que ſeront ouverts les Marchés, y entrer pour marchander & acheter des grains; avec défenſes d'en marchander ou acheter pour tous autres, ſur-tout pour des Pâtiſſiers, Boulangers, &c. Les Fourniers ou Cuiſeurs jouiront de la même faculté que les Citoyens, mais ils ne pourront ſe préſenter aux Marchés qu'avec un billet de MM. les Commiſſaires au grenier. Il eſt défendu aux Pâtiſſiers d'entrer aux Halles & Marchés à bled, avant les dix heures du matin, & aux Commerçans en grain avant midi, & aux uns & aux autres d'acheter avant l'heure qui leur eſt fixée. Les Marchands qui ont obtenu la *permiſſion de vendre des légumes*, ne ſont pas compris dans la claſſe des Commerçans en grains & ne pourront pas acheter aux Halles.

D'AMIENS, *le 6 Janvier.*

Les grains ne varient preſque pas dans les Marchés de ces Provinces.

Les Religieux de l'Abbaye Royale de S. Prix à Saint-Quentin, toujours animés de l'eſprit de leur état, ont fait diſtribuer aux pauvres, la veille de Noël, environ 3000 livres de pain. Cette Maiſon, indépendamment des aumônes qu'elle fait habituellement, dans le courant de l'année, a donné tous les ans à pareil jour, depuis la cherté des bleds, une pareille quantité de pain, pour aider les pauvres à paſſer, moins durement, les Fêtes multipliées à la fin de ce mois, tems où ils ne peuvent travailler à gagner leur vie.

DE METZ, *le 8 Janvier.*

Le Payſan qui a tué le loup (dont il a été queſtion dans la Feuille précédente) a reçu de M. l'Intendant une gratification de cinquante écus. Tous les ſecours dont il aura beſoin lui ſeront gratuitement adminiſtrés: diverſes obſervations donnent lieu de croire que l'animal n'étoit point enragé, comme on l'avoit cru.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Bouillie économique.

Il faut s'occuper, & toujours s'occuper des pauvres, car ils ſont notre chair & notre ſang; car leurs maux s'élevent juſqu'à nous, comme nos biens doivent deſcendre juſqu'à eux; car nous les détournerons du crime qui tomberoit ſur nos têtes, & nous les remplirons de conſolations qui rejailliront juſques dans nos cœurs; car leur pauvreté eſt celle de la Nation, & leur ſoulagement ſera un ſoulagement général.

Pour nourrir pendant une journée vingt perſonnes, on prépare en Saxe & autres Provinces d'Allemagne de la maniere ſuivante deux livres de riz, ſept livres de pommes de terre, une livre de citrouilles, une livre & demie de carottes, une livre & demie de navets, douze lots (à 32 pour la livre) de beur[illegible], deux livres de pain, vingt lots de ſel, vingt-huit livres d'eau, en tout quarante qu[illegible]tre livres.

Vers les quatre heures du ſoir (pour déterminer un tems), on fait bouillir dans un chauderon ſept livres & demie d'eau dont on jette une bonne cuillerée à potage ſur le riz pour achever de le bien laver, car il doit avoir été déjà bien lavé dans l'eau froide. On met enſuite le riz dans le chauderon où on le laiſſe cuire la nuit à petit feu, ou, ce qui vaut encore mieux, ſur la cendre chaude (*a*). Le lendemain, on fait bien bouillir les ſept livres de pommes de terre que l'on a bien nettoyées, on les réduit en marmelade, on les paſſe dans une paſſoire, on verſe deſſus un pot & demi

(a) *Les fourneaux dont nous avons parlé l'année derniere, & dans leſquels on couvre de cendres le bois, le charbon, ou toute autre matiere combuſtible, que l'on a commencé à faire brûler, ſont très-propres à cet uſage, & très économiques.*

d'eau, & l'on fait une bouillie épaiſſe de ces tubercules. D'un autre côté, on coupe les navets en petits morceaux, on les fait cuire & on les met en bouillie, comme les pommes de terre. On obſerve le même procédé pour les carottes & la citrouille qu'on fait cuire dans trois pots & demi d'eau.

Toutes ces matieres préparées, on les jette dans le chauderon au riz, & l'on y ajoute le beurre ainſi que le ſel déjà diſſous dans de l'eau chaude. On remue bien toute le maſſe, & on la laiſſe cuire deux ou trois heures, après quoi on y met deux livres de pain coupé par petits morceaux; une demi-heure après, la bouillie eſt faite.

Au défaut de beurre, on peut employer du lard, du jambon, &c.

Cette ſoupe ſe conſerve pendant quatre ou cinq jours. Quand on la réchauffe, on y jette un peu de lait tiede pour la délayer.

Deux grandes cuillerées à potage, contenant enſemble environ une livre de cette ſoupe, ſuffiſent pour nourrir une perſonne pendant un jour. Il eſt de fait que cent perſonnes n'en peuvent conſommer qu'environ 450 livres dans l'eſpace de quatre jours.

Pour épargner le bois ou le charbon, pluſieurs familles peuvent ſe réunir & travailler enſemble à la préparation commune de cette nourriture.

I I.

Expériences faites à Leipſick pour juger s'il vaut mieux employer la farine, lorſqu'elle vient d'être moulue, ou après qu'elle a été long-tems gardée.

Depuis la diſette, les perſonnes aiſées de l'Electorat de Saxe ont eu l'attention de faire moudre tout-à-la-fois les grains néceſſaires pour leur conſommation. Pluſieurs expériences ont prouvé que cette méthode étoit avantageuſe & économique. La farine employée, lorſqu'elle ſort du moulin ne renfle pas aſſez; elle eſt trop humide: le pain qu'on en fait conſerve de l'humidité, ſurtout ſi la manipulation en eſt tant ſoit peu négligée; il eſt peſant & de mauvaiſe qualité: enfin cette farine produit moins.

Quatre quintaux (ou 440 livres) de bonne farine gardée, avec leſquels on a employé 257 livres d'eau, ont produit, dans un premier eſſai, 600 $\frac{5}{12}$ de livres de bon pain; ce qui donne 150 livres par quintal. Dans un ſecond eſſai, on a tiré de la même quantité de farine 617 $\frac{1}{12}$ livres de pain, c'eſt-à-dire, 154 $\frac{1}{4}$ livres par quintal. Ce pain étoit de la meilleure qualité.

On doit avoir l'attention de ſe ſervir de bon grain que l'on fait moudre, porte *l'Avis*, au *déclin de la Lune* (condition à laquelle tout le monde ne jugera pas à propos de ſe ſoumettre) ſans le mouiller. On conſerve enſuite la farine dans une chambre fraîche ſans humidité; on la paſſe au tamis, ſi la quantité en eſt conſidérable, & ſur tout ſi c'eſt dans les grandes chaleurs; & on l'encaiſſe, en la preſſant le plus qu'il eſt poſſible. Dans cet état, elle ſe conſerve fort long-tems.

La farine employée hors du moulin n'a donné que 147 livres de pain par quintal, tandis que l'on a retiré de celle qui avoit été gardée trois mois, plus de 150 livres. Celle qui a demeuré plus long-tems en caiſſe, produit encore davantage. Le pain de la farine fraîche a perdu notablement de ſon poids, dès qu'il a été refroidi; & la qualité n'en a pas été, à beaucoup près, auſſi bonne que celle de l'autre pain.

I I I.

Graine de Senevé d'Angleterre.

Cette graine de moutarde en poudre, du ſieur Fayeter, de Londres, eſt regardée comme un préſervatif contre le ſcorbut. On la prépare, ſur le champ, à table en la délayant avec du vinaigre, ou avec de l'eau & du ſel, ou avec du bouillon gras. Cette moutarde ſe tranſporte, ſans qu'elle perde ſa qualité. Le ſieur Cochepin, Epicier, rue S. Martin, vis-à-vis la rue Maubuée, en vend à 40 ſ. la livre & à 20 ſ. Il y a des paquets de demi-livre & d'un quarteron.

I V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 24 Déc. 1771, ſçavoir;

Baſſetas de patna, de 11 à 11 aun. & dem. ſur 2 tiers & plus.
1 B F P à 22 liv.
2 idem de 23 l. à 23 l. 3 ſ.
3 idem à 25 l. 2 ſ.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur idem.